Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2016-112** **15/02/2016**

Date de mise en application : 13/02/2016
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 12/03/2016
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel à candidatures pour l'emploi de directeur adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Guyane.

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP

Vacance d'un emploi de directeur adjoint

de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Guyane)

(JO du 13 février 2016)

L'emploi de directeur adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Guyane est déclaré susceptible d'être vacant.

Placé sous l'autorité du directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt qu'il assiste, le directeur adjoint participe à la mise en œuvre des politiques du ministère chargé de l'agriculture. Il collabore notamment à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet stratégique et en assure le suivi d'exécution et coordonne la contribution de la direction à l'élaboration des projets stratégiques de la préfecture. Il est associé aux missions de pilotage et de gestion des moyens financiers et des ressources humaines. Il organise la contribution de la direction à la défense zonale et est associé à l'identification et au pilotage des plans d'anticipation des crises.

Cet emploi est classé en groupe IV au sens du décret n°2009-360 du 31 mars 2009 modifié.

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'accès aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État régis par le décret sus visé.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Xavier VANT, directeur (tél. : 05 94 29 63 05) ou auprès de la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (tél. : 01 49 55 81 80).

Les dossiers de candidature, composés d'une lettre de motivation et d'un *curriculum* vitae, doivent être transmis, par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République française, au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, à l'attention de la Secrétaire générale, avec copie à la délégation à la mobilité et aux carrières , 78 rue de Varenne 75349 Paris Cedex 07 SP.